

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26_AT_0353
VILLE D'AUXERRE

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE DE LA FRATERNITE

M. le Président de la Communauté de l'auxerrois,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
Vu la loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5210-1 et suivants, L. 5214-16 et L. 5214-16 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10 ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;
Vu l'arrêté n°2022-DMARH004 de la Communauté de l'Auxerrois du 07 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Laurent BORYCKI en tant que Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public, ou en cas d'absence à Monsieur Gilles TILHET, responsable de l'Aménagement de l'Espace Public ;
Vu l'avis favorable du Maire Mathieu DEBAIN en date du 05/04/2026 ;
Vu la demande en date du 30/03/2026 émise par l'entreprise GEBAT CONSTRUCTIONS demeurant Z.A.C des Macherins, 16 Rue de Rome 89470 MONETEAU représentée par Monsieur Nicolas FAIVRE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation ;
Vu l'autorisation d'urbanisme n°PC 89024 25 00030 ;
Considérant que la livraison d'un camion béton pour des travaux de rénovation d'un bâtiment et de construction d'une extension pour le compte de l'école OGEC Sainte Marie rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 07/04/2026 RUE DE LA FRATERNITE ;

Sur proposition du M. le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le 07/04/2026, de 08h00 à 16h00, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE LA FRATERNITE, de la PLACE ROBILLARD jusqu'à la RUE DE LA LIBERTE :

- La circulation des véhicules est interdite ;
- Le stationnement des véhicules est interdit sur la zone de livraison. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2 :

L'entreprise susvisée est chargée de la mise en place ainsi que de l'entretien et de la dépose de l'ensemble de la signalisation réglementaire et du balisage garantissant la sécurité de l'ensemble des circulations sur toute la zone concernée, à savoir :

- un panneau "route barrée" à l'angle de la place Robillard et de la rue de la Fraternité.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26_AT_0353
VILLE D'AUXERRE

Article 3 :

Les dispositions prises aux articles précédents prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.

Article 4 :

Le directeur départemental de la sécurité publique ainsi que tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à : GEBAT CONSTRUCTIONS, Administration Générale, Communauté de l'Auxerrois, Mairie de Auxerre, services de Police ou de Gendarmerie.

Fait à Auxerre,
Pour le Président,
Responsable du service Aménagement de
l'Espace Public



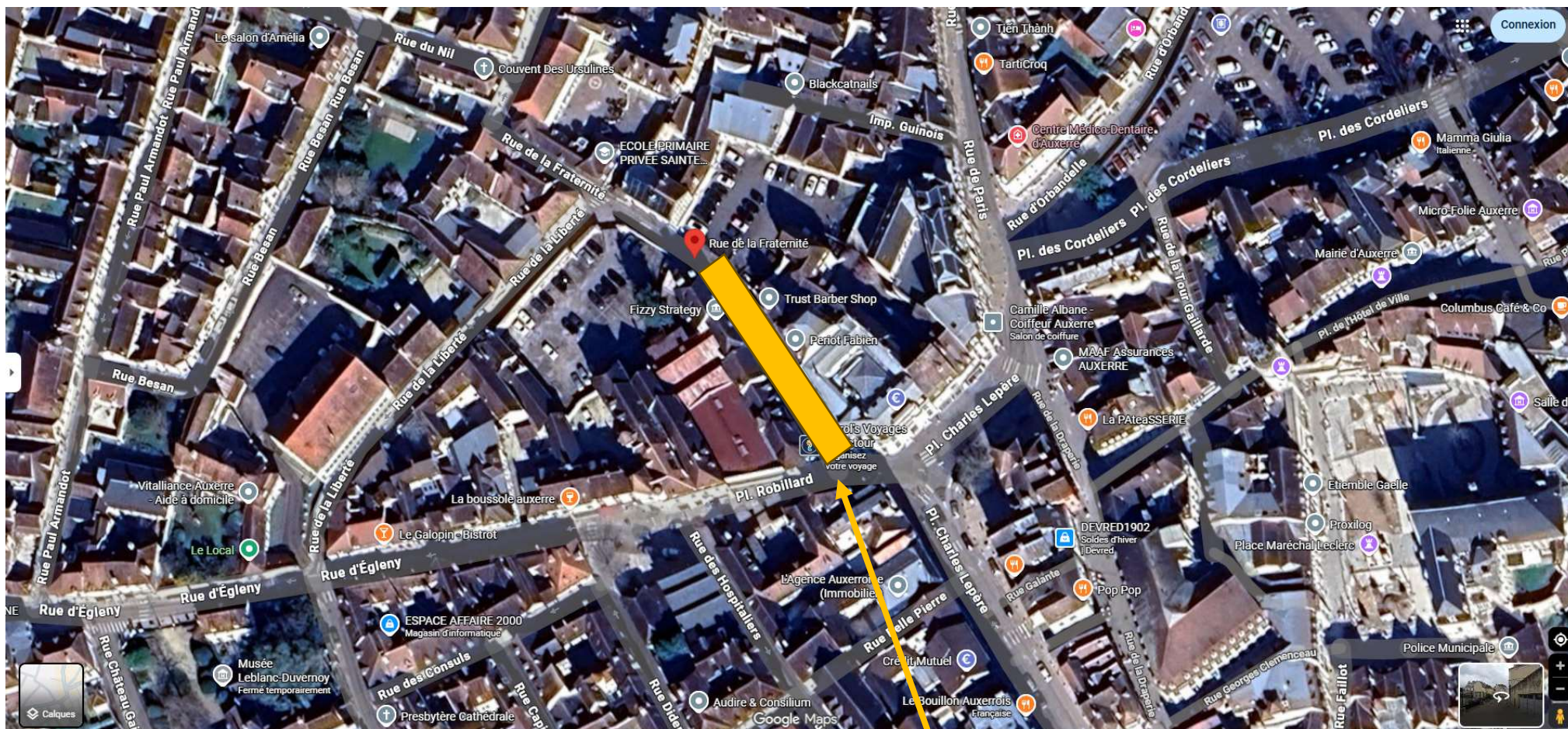
Gilles TILHET //

GEBAT CONSTRCTIONS
16, rue de Rome
89470 MONETEAU

CHANTIER ECOLE SAINT MARIE _ AUXERRE

DEMANDE ARRETE DE VOIRIE : LIVRAISON CAMION BETON + POMPE LE MARDI 07 AVRIL 2026 ENTRE 8H00 ET 16H00.

Blocage de la rue de la Fraternité depuis la place Robillard le temps du déchargement



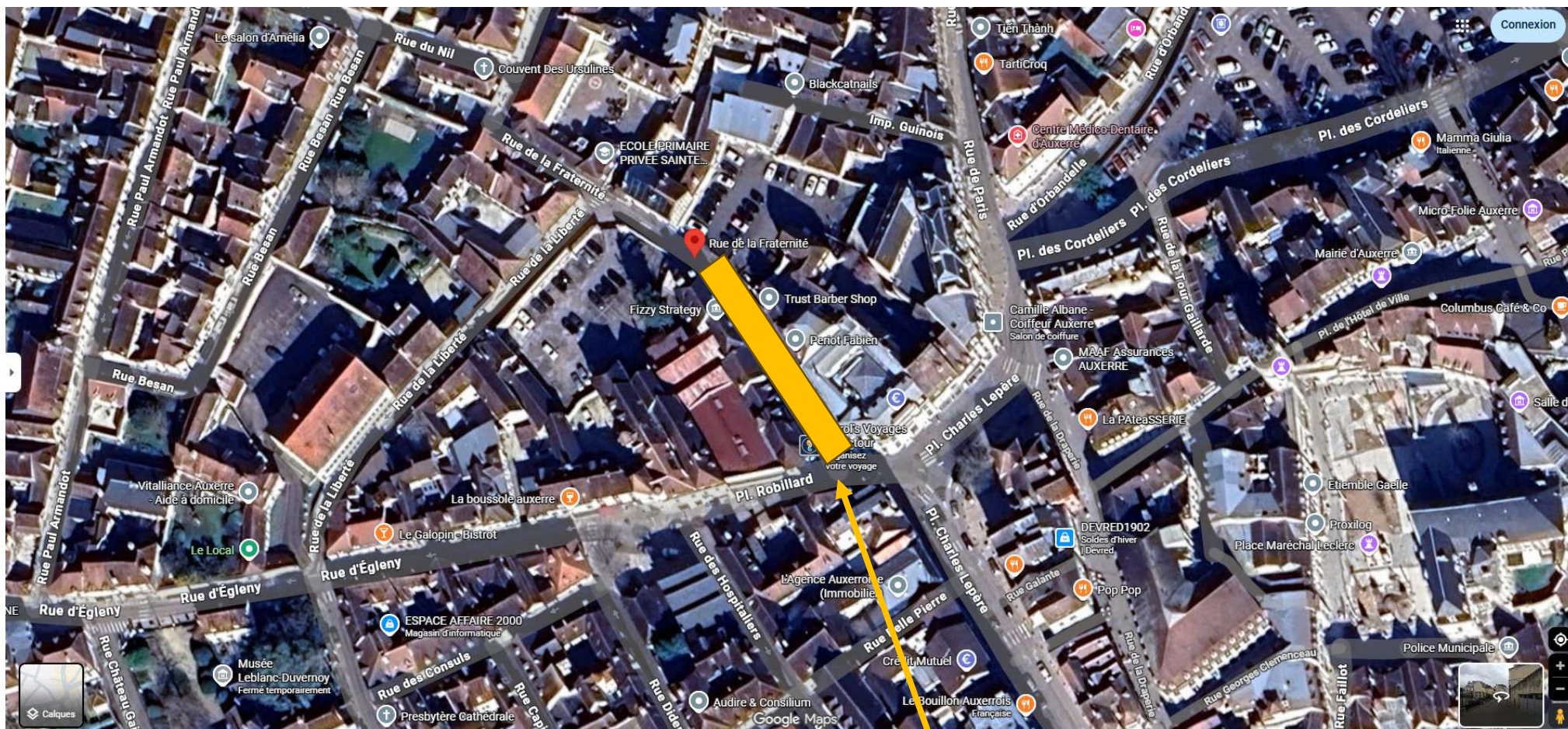
Blocage Rue de la Fraternité

GEBAT CONSTRCTIONS
16, rue de Rome
89470 MONETEAU

CHANTIER ECOLE SAINT MARIE _ AUXERRE

DEMANDE ARRETE DE VOIRIE : LIVRAISON CAMION BETON + POMPE LE MARDI 07 AVRIL 2026 ENTRE 8H00 ET 16H00.

Blocage de la rue de la Fraternité depuis la place Robillard le temps du déchargement



Blocage Rue de la Fraternité